

n° CCAS015DL2022A

**DÉLIBÉRATION**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 07/07/2022**

Le 07/07/2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Jérôme MOROGE ; Elyane BOHL ; Eliane CHAPON ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Bernard JAVAZZO ; Annie LESAGE ; Josiane MARTIN ; Manuel TRIAES

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

**OBJET : SUBVENTION L'ASSOCIATION ACOP  
(A CŒUR OUVERT PIERRE-BÉNITE)**

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet , le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 27/06/2022

Compte-rendu affiché le 03/06/2022

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Rapporteur** : Monsieur Jérôme MOROGE

Mesdames, Messieurs,

La Ville s'est engagée pour une alimentation durable, favorable à la santé et à l'environnement. À l'image de la construction de la ferme urbaine, elle s'engage ou soutien des projets pour une alimentation saine accessible à tous.

C'est ainsi que la commune souhaite soutenir l'association ACOP (A Cœur Ouvert Pierre-Bénite) dans la création d'une épicerie sociale et solidaire nommée « Epiconfort », visant à renforcer et à élargir l'offre et l'aide alimentaire sur la commune.

Située rue Salengro, l'épicerie se présente comme un commerce de proximité classique. Elle permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer. Elle propose une aide alimentaire respectueuse, qui laisse le choix des produits et un accompagnement social très individualisé. Elle ambitionne de proposer l'accès pour tous à une alimentation saine, durable et de proximité. Elle est aussi un lieu d'échanges, ouvert à tous les Pierre-bénitains. Les épiceries sociales et solidaires participent à

la dynamisation des centres villes et invitent les petits budgets à consommer dans les commerces locaux.

Le Conseil d'Administration du CCAS a prévu lors de son vote du budget primitif 2022 de verser, sur délibération, des subventions aux associations qui en feraient la demande et dont l'action sociale seraient reconnue par les administrateurs, au regard des éléments joints à la demande par l'association.

Pour l'année 2022, l'épicerie a sollicité une **subvention exceptionnelle au CCAS à hauteur de 10 000 €** afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 voix **POUR** :

**CONSIDERANT** l'examen de la demande de subvention présentée par l'association ACOP, pour l'épicerie Epiconfort,

**CONSIDERANT** que les activités conduites par l'association ACOP sont d'intérêt communal, envers une alimentation saine et accessible à tous, notamment les plus précarisés,

**Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000€ à l'association ACOP.

**Dit** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

